

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2023

(en présentiel et en visioconférence)

Convocations adressées le 16 mars 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 8

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Betsabée HAAS (en visio),

Membres excusés :

Monsieur MARTEGOUTTE, Monsieur Philippe FOURNIE

Membres suppléants présents non votant:

Monsieur Emmanuel DUMENIL, Monsieur Thibault Coulon,

Pouvoir :

Monsieur MARTEGOUTTE a donné pouvoir à Monsieur Bruno Fenet.

Monsieur Philippe FOURNIE a donné pouvoir à M. Roiron,

**CS230323-4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 ET
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, 1^{er} Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses **2.707.844,47 €**

Comprenant notamment :

- Charges à caractère général	382.864,46€
- Charges de personnel	215.262,07€
- Autres charges de gestion courante (Subventions versées au délégataire, EDEIS)	2.100.001,95€

Recettes **2.869.026,75 €**

- Contributions des membres du Syndicat	2.455.530,02€
- Versement de l'Etat	335.716,00€
- Redevance domaniale versée par la SETA	6.295,73€
- Produits de services, du domaine	70.000,00€
- Atténuation de charges	1.485,00€

Excédent de fonctionnement reporté N-1 **172.774,61€**

Soit un excédent de fonctionnement de 333.956,89€

Investissement

Dépenses 1.123.116,84€

Recettes 1.009.715,99€

Excédent d'investissement reporté N-1 925.699,12€

Soit un excédent d'investissement de 812.298,27€

Investissement Reports N+1

Dépenses 3.908.590,18€

Recettes 3.000.000,00€

Soit un besoin de financement des reports de 908.590,18€

Soit un besoin total de financement de 96.291,91€

Soit un excédent net global de clôture de 237.664,98€

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 333.956,89 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

Solde cumulé d'investissement	812.298,27 €
Solde des restes à réaliser	- 908.590,18 €

Soit un besoin de financement de la section d'investissement 96.291,91€

Le Président ayant quitté la salle, il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- À l'article 1068	96.291,91€
- À l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	237.664,98€
-	

et d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain ROIRON, 1^{er} Vice-Président, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Madame la Payeure Départementale,

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2022, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget Principal,

- **ENTERINE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 :

- À l'article 1068	96.291,91€
- À l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	237.664,98€

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (8 voix pour).